

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Rien de nouveau en Espagne. Nous nous trompons : on signale, à Madrid, l'apparition d'un nouveau journal portant le nom de *la Guillotina*. Voilà un bien vilain titre, et si les opinions que cette feuille entend soutenir répondent à l'enseigne, c'est un mauvais symptôme de l'état des esprits. Heureusement, au lieu de copier les plus douloureux excès de la Révolution française, le gouvernement espagnol emprunte à notre pays ses élans généreux et ses actes de clémence.

VOYAGE DE L'IMPÉRATRICE.

On lit dans le *Journal officiel* :

Ajaccio, 30 août, 5 h. 30 m. soir.

L'Impératrice et le Prince Impérial, descendus à terre à dix heures, se sont rendus à l'hôtel de ville, où le préfet, le maire et le conseil municipal s'étaient réunis pour les recevoir.

Sa Majesté a assisté du haut du balcon au défilé des nombreuses députations des communes de l'île. Leur enthousiasme était tel, qu'on avait de la peine à les faire avancer et qu'elles restaient stationnaires sous le balcon, entonnant l'hymne corse auquel toute la population répondait par les cris enthousiastes de : Vive l'Empereur !

Aussitôt après ont eu lieu la distribution des récompenses militaires et le défilé des troupes de la garnison et des compagnies de débarquement de l'escadre.

Le Prince Impérial, accompagné du préfet et du maire, est allé visiter la grotte Napoléon, et de là s'est rendu au banquet offert par le conseil général.

Son Altesse a remis ensuite aux médaillés de Sainte-Hélène les brevets des pensions accordées en l'honneur du centenaire.

A trois heures, le Prince Impérial rentrait à bord de l'*Aigle*.

Pendant tout le parcours suivi par le cortège, la population, qui n'était contenue par aucune troupe, se ruait sur la voiture du Prince, voulant à toute force le porter en triomphe.

Au lieu d'être abrégé, comme on le prétendait, le voyage de l'Impératrice se trouve prolongé d'un jour, ainsi qu'il résulte de la note suivante que publie le *Journal officiel* :

« L'Impératrice, qui devait arriver à Saint-Cloud dans la nuit du 2 septembre, prolonge son séjour à Ajaccio d'un jour, et sera de retour à Paris le 5 septembre, à dix heures du soir. »

La commission du sénatus-consulte s'est réunie mardi à deux heures, en vertu d'une convocation spéciale.

Il s'agit, paraît-il, de recevoir communication et d'entendre le développement d'un amendement nouveau, proposé par M. Goulhot de Saint-Germain, au projet de sénatus-consulte.

L'honorable sénateur, sans toucher en rien au droit d'initiative du Corps-Législatif, demanderait que les projets de loi émanant de cette initiative fussent renvoyés au conseil d'Etat, avant d'être mis en discussion.

La clôture de la session ordinaire des conseils généraux et la discussion du projet de sénatus-consulte, ramènent en ce moment à Paris la plupart des personnages politiques qui avaient quitté la capitale. On annonce déjà le retour de S. Exc. M. le duc de Persigny, M. Drouyn de Lhuys, de M. le baron de Richemond et M. le vicomte de La Guéronnière, qui étaient allés présider les conseils généraux de la Loire, d'Indre-et-Loire, de l'Aisne et de la Haute-Vienne.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

INCENDIE D'UNE FILATURE A REIMS.

Dimanche, à huit heures moins un quart du matin, éclatait un violent incendie qui a atteint les proportions d'un véritable désastre et a dévoré les immenses et magnifiques ateliers de filature de MM. Willeminot père et fils, Victor Rogelet et Cie, situés, rue Saint-Thierry.

De mémoire d'homme, on ne se rappelle pas qu'un incendie de cette importance ait éclaté à Reims.

L'atelier de filature avait 140 mètres de longueur sur 45 mètres de largeur, et ne formait qu'une seule salle immense et élevée, couverte par quatre grands combles parallèles et longitudinaux supportés par plus de cent colonnes en fonte. Il contenait une quarantaine de métiers automatiques à filer formant un ensemble de 19.000 broches; c'est cet atelier qui a été la proie des flammes; il n'en reste plus que quelques murailles noircies et éventrées par la

chute des poutres; l'aspect de ces ruines fumantes est véritablement navrant.

Ce n'est plus qu'un effroyable chaos d'arbres de couche tordus, de colonnes renversées, brisées, parmi lesquelles trois ou quatre sont restées debout, comme par miracle, et ressemblent à des croix avec leurs grands bras tendus.

Ces magnifiques métiers Mulls Jenny, si perfectionnés par le directeur de l'établissement ne sont plus qu'un assemblage sans nom de métal foudru, tortillé, de ferraille informe mêlée à des rouages épars, des tubes éclatés, le tout recouvert de décombres fumants, de chevrons carbonisés et de laine brûlée qui dégage une odeur infecte.

On redoutait la chute de la grande cheminée, obélisque de brique, ayant cinquante mètres d'élévation, qui a été lézardée dans sa hauteur par l'effet de l'énorme chaleur que produisait cet immense brazier : heureusement il n'en a rien été.

Les pompes du chemin de fer, de MM. Houzeau, de l'usine à gaz, de MM. Holden et la plupart de celles de la ville, au nombre de vingt-deux, ainsi que tout le matériel des seaux, d'échelles et autres engins ont été immédiatement dirigés sur le lieu du sinistre par le concours spontané des sapeurs-pompiers des habitants et de la garnison, dont il faut louer sans réserve l'initiative, le dévouement et l'intelligence.

Les tonnes d'arrosage de la ville, amenées par M. Chevalier, sous-lieutenant des pompiers, ont puissamment contribué à alimenter les pompes au début du sinistre et à préserver les ateliers de peignage et de préparation ac-

FEUILLETON.

19

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Il fit quelques pas vers elle et s'arrêta dans une attitude pleine à la fois de respect et de dignité. La noble dame lui adressa de touchantes paroles qui obtinrent l'assentiment presque unanime de ceux qui écoutaient. Le marquis protesta; mais il n'osa point élever la voix.

— On va le rendre fou d'orgueil, ce rustre-là ! grommela-t-il entre ses dents.

La marquise poursuivit :

— Je ne crois pas me tromper, mon jeune ami, dit-elle avec sa majesté toute royale, en imaginant que la meilleure manière de vous récompenser, c'est d'accorder mes bienfaits à vos parents adoptifs. Je leur donne donc une quittance de l'arriéré qui m'est dû, et je di-

minue d'un quart la redevance annuelle que leur contrat es oblige à me payer.

Le père et la mère Cazeaux restèrent ébahis. C'est à peine s'ils eurent la force de remercier. La surprise et la joie les paralysaient.

— Etes-vous content, Bénédicte ? demanda la douairière d'Apremont.

— C'est plus que je ne mérite, madame. Votre générosité a dépassé le service rendu.

— Et nous, que ferons-nous ? reprit le comte de Flavigny. Nous aussi, nous étions exposés, et nous devons sans doute notre salut à l'intrépidité de Bénédicte.

Le père parut craindre un surcroît de libéralité.

— Oh ! dit-il ému, je suis largement récompensé par ce que vient de faire madame la marquise. Plus serait trop.

— Soit, répliqua la comtesse. Je veux pourtant que vous acceptiez quelque chose de ma main.

Disant cela, elle tira de sa poche un ravissant petit portefeuille de maroquin vert avec incrustations d'or. Elle l'ouvrit et y écrivit ces mots au crayon : *Le comte et la comtesse de Flavigny en leur hôtel à Montaigne*. Après quoi, elle le referma, puis le présentant à Bénédicte :

— Ceci n'a d'autre valeur que d'être un souvenir, ajouta-t-elle. Si jamais, pour vous ou pour les vôtres,

il vous fallait, mon ami, recourir à quelque obligeante protection, rappelez-vous que ce portefeuille contient mon adresse où vous serez toujours le bienvenu.

Le comte applaudit à l'idée de sa femme, et le père, tout tremblant, prit ce qui lui était si délicatement offert. Il avait une larme dans les yeux.

— Et moi aussi, j'entends donner un souvenir ! exclama Blanche avec sa ravissante vivacité. Mais qu'offrirai-je ? Voyons donc !

Elle réfléchit quelques secondes; puis, détachant un bouquet de violettes qui ornait sa poitrine, elle le tendit à Bénédicte.

— Acceptez ces fleurs, reprit-elle en souriant. Je les ai cueillies moi-même : c'est vous dire qu'elles ont un certain prix.

— Elles ne me quitteront plus, mademoiselle, balbutia le père, le front incliné, le regard humide et confus.

— Voici ma main, Bénédicte, dit à son tour Raoul. Un gentilhomme aime à toucher la main d'un homme de cœur.

Il y eut entre le vicomte et le paysan une étreinte qui acheva d'émouvoir tout le monde, excepté Gaëtan et Roch Duhoux.

Gaëtan haussait les épaules. Il faisait siffler sa cravache dans l'air et répétait d'un ton méprisant :

— C'est absurde ! cela fait pitié !

Roch Duhoux, lui, ricanaît tout bas :

— C'est drôle, ça ! murmuraît-il. La vie a vraiment d'incroyables hasards !

Tout-à-coup le marquis s'aperçut qu'un homme le regardait avec une sombre fixité. Cet homme était M. Mathieu, dont le visage, si pensif et si doux d'ordinaire, avait pris un aspect sinistre, presque menaçant. Impatient de faire retomber sur quelqu'un l'irritation qu'il concentrait, Gaëtan interpella rudement le vieillard.

— Que me veux-tu, toi ? lui dit-il. Je te trouve bien hardi et bien insolent ! Baisse les yeux, misérable, ou sinon !

Il fit un geste comme s'il allait frapper. Bénédicte saisit le bras et retint le coup :

— Pardon, monseigneur ! dit-il avec un calme contraint : M. Mathieu a droit à vos égards, il a des cheveux blancs.

Le marquis eut la tentation de ramener sa colère sur le père, mais il ne l'osa pas. Peut-être craignait-il de soulever contre lui un *tollé* général. Peut-être aussi, se rappelant la force et le courage de Bénédicte, comprit-il que c'eût été dangereux. Il se contenta de reprendre d'un ton moins agressif.

— Pourquoi ce coquin se permet-il de m'envisager

colés à l'atelier de filature en feu ; car l'eau manquait jusqu'au moment où la machine à vapeur qui actionne le tissage mécanique fut mise en mouvement pour en fournir en abondance ; la plupart des puits du quartier sont taris en cette saison, et le faubourg Saint-Thomas n'est pas encore desservi par les eaux des fontaines, à cause de l'obstacle de la voie du chemin de fer qui traverse la route de Laon.

Le travail des pompiers, sous les ordres de M. le capitaine de Tassigny, a été dirigé principalement en vue d'empêcher que le feu, qui dévorait le grand atelier, ne se propageât dans les autres bâtiments limitrophes qui, sans cesse, commençaient à s'enflammer.

Ce résultat a été atteint ; mais le bâtiment élevé d'un étage formant tête de l'atelier de filature, le pavillon central contenant la puissante machine à vapeur, les bureaux de réception et le logement du directeur en aile à gauche, ont eu leur partie supérieure dévorée par les flammes ; le fronton de l'horloge est en partie renversé, mais la machine à vapeur n'a subi que de légères détériorations.

Un mécanicien de l'établissement a eu la présence d'esprit de lâcher l'eau et la vapeur que contenaient les générateurs si proches du foyer de l'incendie, et qui auraient pu, en éclatant, causer d'incalculables malheurs ; un ouvrier de l'usine à gaz, de son côté, ferma le branchement du compteur.

L'atelier de tissage, isolé de la filature, a été complètement préservé ; les bâtiments du peignage n'ont été que légèrement atteints.

Le plus grand malheur, c'est que les 275 ouvriers qui étaient occupés à l'atelier de filature vont être condamnés à un chômage forcé pendant les sept ou huit mois qu'exigera la reconstruction des bâtiments et des machines. Espérons que, dans un esprit de fraternité et d'humanité, les filateurs de la ville s'offriront d'occuper, pendant cet espace de temps, ces ouvriers si cruellement privés de travail le jour même de leur fête : la Saint Louis.

La perte matérielle peut être évaluée ainsi :

Pour 19.000 brochés à 50 f. l'une,	950.000 fr.
Bâtiments,	100.000 fr.
Matières brutes et fabriquées,	500.000 fr.
Total,	1.550.000 fr.

Les bâtiments incendiés sont assurés pour 1.200.000 fr., et par division égale aux Compagnies la France, la Province, la Générale, la Confiance, la Nationale, le Phénix et l'Union.

Le feu, dit-on, aurait été mis involontairement par des ouvriers plombiers qui cherchaient des fuites de gaz en flambant les tuyaux au moyen d'une lampe à esprit de vin, moyen bien dangereux et que la science devrait bien s'appliquer à remplacer par un autre plus rationnel.

Deux pompiers ont été légèrement blessés par l'éclat des vitres, des abat-jour. Nous en avons remarqué plusieurs qui, au péril de leur

vie, s'exposaient dans des positions très-dangereuses, pour saper ou diriger le jet des lances aux points les plus menacés, alors que des pans de comble se dérobaient sous leurs pieds en tombant avec fracas.

— Des rassemblements de curieux n'ont cessé de se former jeudi et vendredi sur la place du nouvel Opéra. On se perdait en conjectures sur le mobile d'un acte de véritable vandalisme dont vient d'être victime le groupe de M. Carpeaux, représentant la Danse.

La femme nue, qui est à droite de la grande figure principale, a, sur le haut de la cuisse, une énorme tache noirâtre d'environ vingt centimètres de diamètre.

Les figures voisines, celle du milieu surtout, sont également souillées de nombreuses éclaboussures noirâtres, dont quelques-unes descendent en jet sur les seins.

Il est de toute évidence qu'une main criminelle a lancé sur le groupe une bouteille remplie d'encre : le coup est même arrivé avec une telle violence que le liquide, à certains endroits, a pénétré dans la pierre jusqu'à trois millimètres.

Les débris de la bouteille et le bouchon, qui ont été trouvés au bas du piédestal, ont été immédiatement remis à M. Bellanger, commissaire de police, chargé de l'enquête judiciaire qui amènera à découvrir l'auteur de cet acte odieux.

Une plainte a d'ailleurs été déposée à la préfecture de police par le beau-frère de M. Carpeaux.

On espère pouvoir effacer, dans une certaine mesure, les taches noirâtres répandues sur le groupe, mais quant à en faire disparaître les traces, il paraît qu'il n'y a malheureusement pas lieu d'y songer.

— On lit dans le *Débat* de Vienne :

« Dans la journée de jeudi 19 août, un éboulement de terre a eu lieu soudain sur une étendue de plusieurs arpents, près du village de Moll, dans la Haute-Autriche, à quelques lieues de la ville de Steyer, et il s'est formé un lac là où peu de secondes auparavant on voyait des champs d'avoine.

« L'eau de ce nouveau lac de la Haute-Autriche est limpide et la température en est fort basse. Bien que la petite rivière de Steyer ne coule qu'à la distance de cinquante et quelques toises, il ne paraît pas exister de communication entre ce cours d'eau et le lac, ou du moins si cette communication existe, il y a tout lieu de supposer que c'est le lac qui verse ses eaux dans la Steyer, mais n'est point alimenté par elle.

« Pour expliquer la brusque formation du lac, on a eu recours jusqu'ici à de nombreuses hypothèses. Il paraît seulement certain que le terrain qui s'est effondré était miné depuis longtemps par des eaux souterraines. Ce terrain est

situé, du reste, bien au-dessus du niveau de la mer. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

SESSION DE 1869.

(Suite.)

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE SAUMUR A CHOLET.

Le conseil général a décidé dans sa session de 1868, conformément aux propositions de M. le Préfet, qu'il serait procédé aux études de deux chemins de fer d'intérêt local, l'un d'Angers au Lude et l'autre de Saumur à Cholet, et il a été voté à cet effet un crédit de 14.000 fr., savoir : 5.000 fr. imputables sur l'exercice 1868 et 9.000 fr. sur l'exercice 1869.

D'après le vote du conseil général, la ligne qui a pour but de relier Saumur à Cholet, doit passer par Doué et Vihiers. Le vote suppose d'ailleurs implicitement que la ligne de Saumur à Cholet, se raccordera aux abords de Saumur avec la ligne de Poitiers à Saumur. Le conseil général a fixé dans la session de 1868 les bases de la participation du département de Maine-et-Loire à l'exécution de ce dernier chemin.

Depuis la dernière réunion du conseil général, le Gouvernement a décidé qu'il serait procédé aux frais de l'étude comparative d'une ligne de Poitiers à Saumur par Loudun et d'une ligne de Châtelleraut au Port-Boulet par Chinon.

Il est de la plus haute importance pour les intérêts du département de Maine-et-Loire et en particulier pour l'avenir du chemin de fer de Saumur à Cholet, que l'on adopte le tracé par Loudun et Saumur, et encore faut-il que le raccordement se fasse aux abords du Thouet.

Les opérations sur le terrain pour la ligne de Saumur à Cholet sont à peu près terminées et on procède à la rédaction de l'avant-projet qui sera soumis à l'approbation du conseil général dans sa prochaine session.

Le tracé se détache de la ligne de Poitiers à Saumur au droit de Varrains, traverse la vallée du Thouet, passe par Courchamps, Montfort et Doué ; descend au Layon, par la gorge de Couche, passe par Tancoigné, Trémont et Vihiers, en plaçant la station de Vihiers à l'embranchement de la route départementale n° 12 et de la route impériale n° 160, qu'il passe à niveau. Le tracé tient ensuite le côté droit du vallon du Lys, qu'il remonte jusqu'au droit de Coron pour passer le faite qui sépare le bassin du Layon de celui de la Moine, entre Vezins et Chanteloup ; il touche Nuaillé et se soude à la ligne d'Angers à Niort à la sortie de la gare de Cholet.

Sur toute cette longueur on ne sera pas

obligé d'admettre de pentes dépassant dix millimètres par mètre et de courbes au-dessous de 500^m de rayon, et cela sans qu'il soit besoin d'avoir recours à des mouvements de terre importants.

Conformément à la demande formulée par un grand nombre d'habitants des communes de Tigné, Martigné et Aubigné, M. le Préfet a décidé qu'il serait procédé à l'étude d'une variante, passant entre Tigné et Martigné et se rapprochant autant que possible d'Aubigné. Le projet de cette variante sera soumis à l'examen du conseil général en même temps que le projet de décret ci-dessus.

Le chemin de fer de Saumur à Cholet est destiné à former l'un des tronçons de la ligne de la rive gauche de la Loire ; pour qu'il donne à ce point de vue toute satisfaction aux intérêts du département de Maine-et-Loire, il serait nécessaire que la ligne que le gouvernement fait étudier aux frais de l'Etat entre Cholet et Clisson fût tracée de manière à incliner le plus possible vers Beaupreau au lieu de se diriger par Mortagne, comme semblent l'indiquer les opérations faites sur le terrain.

J'appelle l'attention du conseil sur cette importante question, et je place sous ses yeux les délibérations de plusieurs conseils municipaux qui la recommandent à l'intérêt du conseil général.

En ce qui concerne la ligne du Poitou, je pense, Messieurs, que nous ne devons pas nous vouer exclusivement à la direction sur Poitiers. Des considérations puissantes peuvent militer en faveur d'un tracé différent de celui qui a été indiqué par M. Galland. L'essentiel pour la ville de Saumur et l'arrondissement est que nous ayons un débouché sur le Poitou et que nous puissions rattacher à cette ligne celle de Saumur à Cholet, aux abords du Thouet. C'est dans ce sens que j'ai plaidé la cause de l'arrondissement auprès de M. Desnoyers, ingénieur en chef, chargé par le gouvernement de l'étude comparative de deux lignes rivales de Poitiers à Saumur par Loudun et de Châtelleraut à Port-Boulet par Chinon.

Je crois devoir reproduire ici l'extrait d'une délibération de la Chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement, au sujet de la question qui nous occupe. Ce document démontrera quel immense intérêt s'attache à la construction de la ligne de Saumur à Poitiers, et à celle de Saumur à Cholet.

« La Chambre déplore de voir Saumur privé de presque toutes les communications qui avaient élevé son commerce à un haut état de prospérité, lequel avait réagi sur toutes les branches de la culture, et les avait rendues supérieures, à bien des égards, à celles des contrées voisines.

« Avant les chemins de fer, cette ville était le centre des communications entre le Poitou

avec effronterie ? pourquoi ?

M. Mathieu n'avait pas sourcillé. Il répondit :

— Parce que je veux savoir comment est la physiologie du gentilhomme qui a failli me tuer d'un coup de feu. Vous m'avez appelé misérable et coquin : est-ce bien moi qui mérite ces qualifications ?

Gaëtan n'avait pas reconnu l'un de ses interrupteurs au carrefour de l'Etoile-du-Berger. Il ne s'attendait donc pas à cette réplique. En dépit de son aplomb habituel, il en fut tout décontenancé. Mais il ressaisit promptement sa présence d'esprit ; et d'un air radouci, presque riant :

— Ah ! c'est toi, bonhomme ! reprit-il. Parbleu, j'ai été un peu vif, je l'avoue, dans la répartie que je t'ai adressée. Mais aussi il faut convenir que tu te montres singulièrement indiscret.

Il ajouta à voix basse et rapidement :

— Silence ! pas un mot de plus !

— Soit. A une condition.

— Laquelle ?

— Je suis le solitaire de la Gorge-aux-Loups, le sorcier, comme on dit. Venez me voir. J'ai à vous parler.

— Est-ce que tu veux me dire la bonne aventure ?

— Oui.

— C'est bien. Je te rendrai visite. Compte sur moi.

— J'y compte !

Cet incident avait été si rapide, il avait fait si peu de bruit, que Bénédicte seul, le plus rapproché des deux interlocuteurs, n'en avait rien perdu. La douairière d'Apremont, elle, avait cru entendre une menace. Elle s'avança vers son fils.

— De quoi s'agit-il donc ? demanda-t-elle avec sévérité.

— Oh ! de presque rien ! se hâta de répondre Gaëtan. Aujourd'hui, pendant la chasse, j'ai eu la fantaisie de tirer sur un faisan royal, et mon coup de feu a effleuré la tête de ce vieillard qui passait derrière un taillis.

— Est-ce bien cela, Gaëtan ? reprit la marquise incrédule et soucieuse.

— Sans doute. Il y a cependant autre chose que voici : Le bonhomme dont j'ai mis, par mégarde, les jours en péril, est ce fameux sorcier de la Gorge-aux-Loups. Quoi qu'on en ait dit, il m'assure lui-même qu'il a les talents d'un nécromancien, et il veut me prédire ma destinée. Ma foi ! je suis curieux de savoir ce que me réserve l'avenir. J'ai donc promis d'aller interroger l'oracle dans son réduit sacré.

La marquise parut se contenter de cette réponse, mais elle étouffa un soupir.

— Une idée ! dit Blanche avec sa gaieté enfantine, en s'adressant à sa famille : Pourquoi n'irions-nous pas,

nous aussi, voir M. Mathieu chez lui et le prier de nous apprendre les particularités que sa science lui révélera sur chacun de nous ? Ce serait fort amusant... Vous voudrez bien satisfaire notre curiosité, n'est-ce pas, monsieur Mathieu ?

Le vieillard était redevenu grave et songeur. A la voix de Mlle de Flavigny, son front rembruni s'éclaira.

— Il y a une heure, dit-il, vous refusiez de connaître l'avenir.

— Bah ! je n'ai plus peur, et je brave le danger.

— La Gorge-aux-Loups est un site très-pittoresque quoiqu'un peu sévère, reprit la douairière d'Apremont. Il vaut la peine qu'on s'y rende, car il est digne d'être admiré.

— Nous nous y rendrons et nous l'admirerons, dit le comte de Flavigny.

— Je croyais, réfléchit la comtesse, que M. Mathieu se respectait et ne tirait point l'horoscope des gens ?

— Cela est vrai, madame, répondit le vieillard. Je ne consulte, en effet, ni les étoiles ni les cartes pour dire à ceux qui m'interrogent ce que je crois être la vérité sur leurs aptitudes et leurs penchants. Je me contente d'étudier les lignes et les expressions du visage. Toute science est humaine, par conséquent sujette à l'erreur. Aussi dois-je me tromper parfois, mais, — je ne crains

pas de le déclarer, — le diagnostic m'a souvent donné raison.

— Eh bien ! reprit le comte, offrez-nous ici même un échantillon de votre savoir. Faites-nous apprécier la valeur de vos inductions physiologiques ou plutôt physiognomiques ; car c'est le mot, je crois. Nous vous écoutons.

Mais la marquise rappela que cent invités l'attendaient au château, elle insista pour que le retour eût lieu sans plus de retard. L'ordre fut donné de faire avancer le carrosse et d'amener les chevaux de selle qui avaient été mis à couvert sous un hangar. Au moment où les nobles hôtes se disposaient à monter en voiture et à sauter en selle, Roch Duboux sortit de l'ombre où il était resté invisible et se présenta devant la comtesse de Flavigny, qui, en apercevant sa laideur et ses haillons, ne put contenir un premier mouvement de terreur et de dégoût.

— Quel est ce malheureux ? demanda-t-elle avec un sentiment de pitié.

— Madame la comtesse ne me reconnaît pas ? dit le hideux personnage en exposant ses traits à la clarté douteuse des chandelles de résine.

— Vous ai-je donc connu ?

— Oh ! il y a longtemps, vingt ans environ. Dame ! on change à la longue, et j'ai vieilli ; c'est clair. Le tra-

et la Vendée d'une part, et le Maine, la Normandie et Paris de l'autre, au moyen des routes impériales de Saumur à Limoges, de Bordeaux à Rouen, de Saumur aux Sables-d'Olonne, de Briare à Angers, et des routes départementales qui s'y rattachent. La Loire amenait sur ses quais le charbon, le fer, les faïences et poteries de toute sorte, les sels, enfin toutes les marchandises encombrantes.

Le roulage amenait de la Normandie et du Maine toute espèce de tissus.

De Saumur, les négociants les distribuaient partout dans le Poitou et la Vendée, et avaient le monopole de cette expédition par suite de la position de leur ville, par suite du croisement de toutes les communications du nord au sud et de l'est à l'ouest.

Les bestiaux gras de la Vendée traversaient Saumur, en allant à Paris, ainsi que les poulains de la Vendée et les bœufs maigres du Poitou, en allant en Normandie.

Les vins rouges s'en allaient par là dans le Maine et une partie de la Normandie.

Les pierres de tuffeaux allaient par la Loire débarquer à Saint-Florent-le-Vieil, pour Cholet et les environs; une autre partie partait de Louerre pour aller à Chemillé.

Enfin, une grande partie du Poitou venait chercher les produits du jardinage dans nos environs.

Dans tout ce mouvement de marchandises, il était absorbé une grande quantité de produits agricoles, et les cultivateurs y trouvaient, avec le placement de leurs produits, de grandes facilités pour se procurer ce dont ils avaient besoin.

La création des chemins de fer a détruit cet heureux état de choses.

Le commerce, trouvant entre le Maine et le Poitou des communications bien plus faciles par les chemins de fer du Mans à Angers et du Mans à Tours, fait toutes ses expéditions par ces nouvelles voies, au grand détriment de nos contrées.

En réclamant les chemins de fer de Saumur à Poitiers, de Cholet à Saumur et de Saumur au Mans, la Chambre d'agriculture ne fait que demander la restitution de ce qui a été enlevé à cette ville, chef-lieu d'un arrondissement où la production de céréales est si importante et où il se fait un si grand commerce de grains de toute espèce, que Saumur est devenu un des marchés réguliers pour l'importation des blés.

Malgré tous les désavantages que lui a créés le nouvel état de choses, le commerce s'y est maintenu très-considérable par la grande quantité de produits agricoles donnés par le pays; les blés, les vins blancs et rouges forment la base d'un grand trafic. Les fruits crus et cuits, les légumes verts et secs, les chanvres, le beurre, les volailles de toute espèce, les œufs, la viande, etc., s'expédient en grande quantité.

Enfin si les chemins de fer que la Chambre demandait étaient exécutés, ils emporteraient les chaux hydrauliques de Doué, les pierres de taille de Montreuil-Bellay, de Champigny, les pierres de tuffeaux, les pavés de grès; Cholet, Loudun, Doué, Vihiers, etc., recevraient par ces voies les charbons de terre venant du haut de la Loire.

Les bestiaux gras de la Vendée allant à Paris, les poulains du même pays allant en Normandie et les bœufs maigres que ce dernier pays tire en si grande quantité du Poitou, reprendraient la direction qu'il suivaient autrefois, et dont ils ont été détournés pour suivre les voies indirectes.

En conséquence, la Chambre sollicite de son excellence M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, l'étude des chemins de fer de Saumur à Poitiers, de Cholet à Saumur et de Saumur au Mans. Elle n'indique pas l'itinéraire à suivre, cette question ne pouvant être vidée que par un travail approfondi, en mettant en balance les avantages commerciaux et les difficultés topographiques; cependant elle recommande un tracé aussi direct que possible entre les points à réunir, laissant à l'avenir la création de lignes locales pour satisfaire aux besoins des pays qui seraient forcément négligés.

Quant au mode d'exécution, considérant que les chemins de fer qui ont privé la ville de Saumur des avantages dont elle était en possession séculaire, ont été faits dans l'intérêt général de la France, et qu'il n'est pas juste de la déposséder ainsi sans indemnité, la Chambre sollicite toute la bienveillance de l'administration, pour faciliter par des subventions ou d'autres avantages la prompte exécution des lignes qu'elle réclame.

(La suite à un prochain numéro.)

Des fêtes magnifiques auront lieu à la porte de notre ville dimanche prochain. La commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent prépare une journée de jeux et de spectacles de toutes sortes. C'est à la bonne inspiration de quelques-uns des habitants que l'on devra cette brillante journée. Trois commissaires ont été désignés pour l'organisation des divertissements: MM. Joseph Poitou, marchand de bois, Hütt fils, brasseur, et Vinot, buraliste. Un pareil choix est une garantie de succès; déjà l'on a vu des messieurs à l'œuvre en pareille circonstance, et l'on peut dire d'avance que rien ne sera négligé dans les préparatifs. On connaît aussi le programme qu'ils ont arrêté, et l'on est assuré que dimanche, visiteurs, spectateurs et acteurs ne manqueront pas au rendez-vous de Saint-Florent.

En cas de mauvais temps, la fête sera remise au dimanche suivant.

Samedi soir, vers trois heures, un violent incendie se déclarait au hameau de Blairie.

commune des Rosiers. Le feu consumait deux maisons, deux écuries, une boulangerie, des fourrages, des chanvres et une quantité de matières essentiellement combustibles. Aussi ce sinistre avait-il quelque chose d'effrayant. Malgré l'empressement de toute la population des Rosiers et de la compagnie de pompiers, les pertes se sont élevées à 3,500 fr. environ, couvertes en partie par la Mutuelle, du Mans.

On attribue ce sinistre à l'imprudence d'enfants qui auraient eu des allumettes chimiques à leur disposition.

Le même jour, un accident d'un autre genre jetait le deuil dans une famille de Saint-Lambert. La femme Herveau, de la ferme de Bellevue, était montée sur une charrette de charrue, que son mari ramenait à son domicile. A l'une des secousses, la pauvre fermière perdit l'équilibre et tomba, la tête la première, sur le sol.

Cette chute déterminait sans doute une congestion; malgré les soins les plus pressés de M. le docteur Pichon, cette infortunée mère de famille expira quelques heures après son accident.

Elle laisse plusieurs enfants en bas-âge.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

M. Botrel, architecte démissionnaire de notre théâtre en construction, adresse la lettre suivante au journal l'Ouest; comme elle intéresse tout le public d'Angers, nous nous empressons de publier cette pièce, qui appelle impérieusement une réponse de l'administration municipale.

Val d'Herblay (Seine-et-Oise),
28 août 1869.

A Monsieur de Rolland, rédacteur en chef du journal l'Ouest, à Angers.

Monsieur le rédacteur,

Je viens de lire dans un des numéros du journal l'Ouest du vendredi 20 août courant, un article de quelques lignes auquel il est de mon devoir de répondre.

Il y a cinq semaines, j'ai demandé à l'administration municipale qu'il me fût donné un à-compte sur les honoraires qui me sont dus pour les travaux du théâtre.

En outre je l'informais que je tenais à sa disposition tous les plans et détails d'exécution du théâtre que j'avais faits jusqu'à ce jour.

J'attends encore une réponse.

L'administration a, en effet, prié un honorable membre du conseil municipal, M. X..., de venir me voir afin que nous arrétions ensemble les conditions auxquelles ma démission pourrait être retirée.

Loin de m'être montré un architecte récalcitrant, comme on l'a prétendu, M. X... et moi sommes tombés immédiatement d'accord.

Voici la proposition qui m'a été faite, et que j'ai acceptée sans discussion.

Retirer ma démission lorsque la situation actuelle serait liquidée, c'est-à-dire lorsque les mémoires et états de situation des entrepreneurs seraient, comme règlement, acceptés par lesdits entrepreneurs et payés.

Cette liquidation devait être faite de manière à ne laisser derrière soi aucun procès, voire même aucune réclamation.

L'honorable M. X... se chargeait de tout ce travail.

Donc, j'avais tout lieu de croire que tout était fini, que la situation réglée j'allais retirer ma démission et reprendre mes travaux.

Il n'en fut pas ainsi. Quatre jours après, M. le maire m'écrivit qu'il n'acceptait pas la convention; qu'avant tout il fallait que je repris ma démission, et qu'on verrait après.

C'était là un ultimatum formulé en des termes un peu, et même très-impératifs auquel je répondis que je maintenais la convention faite, et que je ne retirerais ma démission que lorsque cette convention serait entièrement exécutée.

Ces faits se passaient il y a près de trois semaines. Depuis ce temps, plus de nouvelles....

Que pensez-vous, monsieur le rédacteur, de cette manière de traiter les affaires sérieuses?

Veillez agréer, etc. A. BOTREL.

On écrit de Laval qu'un incendie, dont les suites ont été épouvantables, a éclaté le 27 août, vers huit heures du soir, dans le magasin de M. Huet, ferblantier-lampiste, rue du Pont-de-Mayenne.

Une bonne, en servant du pétrole, mit le feu dans une tourie qui fit explosion. L'infirmité fut entourée de flammes et brûlée grièvement, tandis que l'incendie gagnait du terrain et se communiquait aux étages supérieurs.

M^{me} Huet, voulant sauver ses papiers et son argent, monta au premier dans sa chambre et se saisit des objets précieux. Au moment où elle allait se retirer, une armoire tomba et renversa cette dame, qui fut tuée sur le coup. Son corps a été retiré affreusement mutilé de dessous l'armoire par les pompiers, dont le zèle n'a pu empêcher le feu de s'étendre aux maisons voisines. Plusieurs sont la proie des flammes.

A l'heure où écrivait ce correspondant, le feu couvait encore et les pompiers étaient toujours sur la brèche.

Une souscription va s'ouvrir dans la ville de Laval en faveur des nombreuses victimes de cette catastrophe.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les ministres se sont réunis mercredi en conseil, au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

Sa Majesté, dont le rétablissement fait des progrès chaque jour plus marqués, a pris une part active à la délibération.

Il est question, avec un certain degré de probabilité, de la convocation du Corps-Législatif pour la seconde quinzaine de septembre.

Ce ne serait pas encore la session d'affaires et de discussions générales. La Chambre se bornerait à terminer la vérification des pouvoirs et à se constituer par l'élection de son président et des membres du bureau. Elle s'ajournerait ensuite, pour se réunir définitivement vers la mi-novembre.

Dans l'intervalle, auraient lieu toutes les élections devenues nécessaires pour mettre la Chambre au complet.

Toulon, 31 août, 5 h. 1/2 du soir.

A cinq heures vingt minutes, l'Aigle, portant l'Impératrice, vient de prendre son mouillage, après une traversée magnifique.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire des numéros de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte: Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin par Th. de

vail, les tourments, la pauvreté, tout cela ride et enlaidit. Mais on voit bien que vous avez toujours été heureuse, vous, madame, car, — laissez-moi vous le dire, — vous êtes encore jeune et belle, et je n'ai pas hésité à reconnaître mademoiselle Valérie de Morsanges dans madame de Flavigny.

Mais enfin qui êtes-vous?

Je suis un ancien jardinier du château de Morsanges, au temps où s'y trouvaient Sylvia, la mulâtresse, et Gérard Keller, le secrétaire de M. le chevalier.

Ces paroles avaient été prononcées avec lenteur. On y sentait comme une sorte d'intimidation. Mais elles n'avaient pas besoin d'être accentuées ainsi pour produire sur le comte et la comtesse un effet rapide et violent. La comtesse frissonna, elle faillit se trouver mal. Le comte s'approcha vivement d'elle et la soutint. Il avait pâli et semblait lui-même fort ému. Mais, par un effort de volonté, il recouvra bien vite son sang-froid.

Que vous êtes impressionnable, ma chère Valérie! dit-il avec calme. On ne peut évoquer devant vous la mémoire de votre père sans que votre cœur s'en émeuve aussitôt. Allons, remettez-vous et soyez plus maîtresse de vos sensations. Il faut bien prendre son parti de ce qui est irrévocable. A force de regretter douloureusement celui qui vous aimait et qui n'est plus, vous attristez ceux qui vous aiment et qui ne vivent que pour

votre bonheur.

Vous avez raison, mon ami, répondit la comtesse en se raffermissant et en levant sur son mari ses beaux yeux brillants de reconnaissance. Je ne suis vraiment pas raisonnable, excusez-moi. Je serai sur mes gardes désormais, et je saurai me défendre contre les surprises du souvenir.

La présence d'esprit du comte venait de donner une explication toute naturelle au trouble de Mme de Flavigny. Cette explication parut suffire à ceux qu'avait étonnés l'imprévu de ce nouvel incident. Il n'y eut que Gaëtan qui, avec la pénétration de la méchanceté, conçut de vagues soupçons qu'il se promit bien d'éclaircir tôt ou tard.

Blanche et Raoul s'étaient élancés vers la comtesse. Ils l'enlaçaient à l'envi de leurs bras caressants.

Eh bien! mère, disait l'un, tu seras donc toujours inconsolable; malgré l'amour dont nous t'entourons!

Chère tante... je me trompe... chère maman, reprenait la jeune fille, vous voulez donc que nous vous grondions. Prenez garde! Je suis terrible quand je sermonne. Je rappelle Bossuet.

Ah ça! reprit Raoul, qui, le sourcil froncé, se tourna vers Roch Duhoux, pourquoi cet homme t'a-t-il adressé la parole? Que te veut-il?

Oui, que demande-t-il? ajouta Blanche. Je lui ai déjà fait l'aumône, quoique j'ai des raisons de croire qu'il n'est guère digne de comisation.

Au fait, expliquez-vous? dit le comte avec un peu de hauteur. Quel est votre but en rappelant que jadis vous avez été jardinière au château de Morsanges?

Je n'ai d'autre but, répondit Duhoux, appuyant sur la comtesse un regard incisif, que de solliciter la protection de Mme de Flavigny, et, comme ancien serviteur de sa famille, de me recommander à ses bontés.

La comtesse sentit la piquette du scorpion. Elle fit un suprême appel à son orgueil, et lança au misérable un coup-d'œil de méprisante pitié.

Hector, dit-elle à son mari, donnez votre bourse à ce malheureux.

Duhoux fit une grimace en saisissant la bourse entre ses longs doigts crochus.

J'aurai l'honneur d'aller remercier chez elle madame la comtesse, si elle le permet, dit-il d'un air sournois.

Je vous en dispense, répondit la grande dame d'un ton sec.

Et, suspendue au bras du comte, elle se dirigea d'un pas ferme et mesuré vers le carrosse dans lequel avait déjà pris place la douairière d'Aprémont.

(La suite au prochain numéro.)

Langeac; *les Petits Bourgeois*, scènes de la vie parisienne (suite) par H. de Balzac; Champs et Jardins, chronique villageoise, par Eugène Noël; Causerie scientifique, par Sam (Henry Berthoud); Courrier du Palais, par maître Guérin; Funérailles du maréchal Niel; la Catastrophe de Plauen; les Ambulances prussiennes; le Musée de l'Ermitage de Saint-Petersbourg; Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny; la Fileuse; — *Gravures*: Obsèques du maréchal Niel aux Invalides; les Ambulances de l'armée prussienne; Portrait du général Le Boeuf, nouveau ministre de la guerre; Courses de yachts, à Cherbourg; Catastrophe des houillères de Plauen: enlèvement des

corps des victimes; l'Amnistie: mise en liberté des détenus de Sainte-Pélagie; le 15 août au camp de Châlons: S. A. le Prince-Impérial remettant, au nom de l'Empereur, des croix et des médailles militaires; le Musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures); la Fileuse. — Echees. — Rébus. — Nous recommandons à nos lecteurs de voir dans le même numéro l'annonce des QUATRE PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES que ce journal offre à ses abonnés. *L'Univers illustré* est le vrai journal de la famille, et son immense succès est justifié autant par sa partie littéraire que par sa partie artistique.

Les médecins conseillent à toute personne, soucieuse des soins de la bouche et de la conservation des dents l'emploi quotidien de l'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn.

Ce produit hors ligne, entré aujourd'hui dans la consommation générale, a été récompensé aux Expositions de Paris 1867 et du Havre 1868, et honoré du brevet de Fournisseur de S. M. l'Impératrice. Préparé avec des soins inusités, contenu dans des flacons élégants et commodes, il est cependant vendu 40/0 moins cher que les produits analogues.

L'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn se trouve en France et à l'étranger, chez tous les

coiffeurs et parfumeurs. — Dépôt général à Paris, chez MM. V. Achard et C^{ie}, 44, rue des Petites-Écuries.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

BOURSE DU 31 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 72 25.
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 104 75.

BOURSE DU 1^{er} SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 71 85.
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 104 70.

P. CODET, propriétaire-gérant.

Retrait de cautionnement.

M. GIFFARD, ancien notaire à la Genaudière, commune de Saint-Georges-le-Tourel, actuellement notaire à Rablay, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (357)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROSSIGNOL.
Les créanciers de la faillite du sieur Edouard Rossignol, mercier et cordonnier à Saumur, sont invités à se présenter le vendredi 10 septembre courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
(358) Ch. PIRON.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

VENTE
PAR ADJUDICATION,
Aux enchères publiques,
DES
MAISON, VIGNES
ET PRÉS,

Dépendant de la succession de M. GONDOUIN DE LA ROBERDIÈRE,
Situés dans les communes de Souzay, Savigny et Candès.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, le **dimanche 26 septembre 1869, à midi.**

La vente est poursuivie en vertu de deux jugements rendus par le tribunal civil séant à Saumur, en date des premiers mai mil huit cent soixante-neuf et trente-un juillet mil huit cent soixante-neuf, enregistrés et signifiés.

A la requête de M. Jean Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, agissant en qualité d'exécuteur testamentaire de feu M. Alexandre Pierre Gondouin de la Roberdière, en son vivant propriétaire, domicilié à Souzay; mondit sieur Chedeau occupant pour lui-même;

En présence de M. Louis-Alexandre Baudesson, contrôleur principal des contributions directes, et M^{me} Elise de Rey, son épouse, demeurant ensemble à Nancy, ayant tous deux pour avoué M^e Beaurepaire, avoué à Saumur;

M^{me} Baudesson, légataire universelle, en usufruit, de mondit sieur Gondouin;

M. Baudesson agissant en son nom personnel et pour autoriser sa dame, et encore en qualité d'administrateur légal des personnes et biens de MM. Albert Louis et Jean Baptiste-Louis-Charles Baudesson, ses enfants mineurs, nés de son mariage avec madite dame Elise de Rey, lesquels sont légataires universels en nu-propiété, sous bénéfice d'inventaire, de feu mondit sieur Gondouin.

DÉSIGNATION DES BIENS.

Commune de Souzay.

1^{er} Lot.
Les maison et clos de la Roberdière, situés en la commune de Souzay, arrondissement de Saumur, composés de bâtiments comprenant plusieurs chambres à coucher, deux cuisines, une boulangerie, salle, salon, petite chambre à coucher, offices, écuries, grange, remise; greniers au-dessus du tout; plusieurs grandes caves, pressoir garni de partie de ses ustensiles; passage commun, cours, jardins, terrasse, charmilles, place à fumier, bassin, terre, vignes rouges et vignes blanches; le tout se tenant, s'exploitant par deux portes sur le chemin du Cimetière et une sur la ruelle du clos d'Esnault, renfermé de murs, contenant en totalité un hectare cinquante-six ares, joignant d'un côté au nord le grand chemin de l'Eglise, au levant Gasnault-Dezé et autres, au midi le clos de la Motte, formant les huit lots ci-après, mur mitoyen entre, au couchant le clos d'Esnault et le chemin.

Ce premier lot mis à prix à dix-sept mille francs, ci. 17,000 fr.

2^e Lot.
Vingt-sept ares cinquante centiares, à prendre au midi, du levant au couchant, joignant la ruelle des Bournais, dans le clos de vigne de la Motte, ci-après désigné. Cette portion mise à prix à deux mille francs, ci. 2,000

3^e Lot.
Pareille quantité du même clos, à prendre joignant le deuxième lot, mise à prix à deux mille francs, ci. 2,000

4^e Lot.
Vingt-sept ares cinquante centiares, à prendre dans ledit clos, joignant le troisième lot, mis à prix à deux mille francs, ci. 2,000

5^e Lot.
Pareille quantité dudit clos, joignant le quatrième lot, mise à prix à deux mille francs, ci. 2,000

6^e Lot.
Aussi pareille quantité dudit clos, joignant le cinquième lot, et mise à prix à deux mille francs, ci. 2,000

7^e Lot.
Trente-trois ares, à prendre dans ledit clos, joignant le sixième lot, mis à prix à deux mille quatre cents francs, ci. 2,400

8^e Lot.
Trente-trois ares, à prendre dans ledit clos, joignant le septième lot, et mis à prix à deux mille quatre cents francs, ci. 2,400

9^e Lot.
Trente-trois ares soi-

A reporter.. 51,800

Report... 51,800
xante-six centiares, à prendre dans ledit clos de la Motte, à la suite du huitième lot, mis à prix à deux mille trois cents francs, ci. 2,300

Le clos de la Motte est situé au midi du clos de la Roberdière, porté ci-dessus, en la commune de Souzay. Il contient deux hectares trente-sept ares seize centiares, et joint au levant le chemin de l'Eglise au nouveau cimetière, au midi la ruelle des Bournais, au couchant le sentier et les enfant Boret, au nord le clos des Roberdières mur mitoyen entre, et Dézé.

Il sera divisé du levant au couchant en huit parcelles qui composent les huit derniers lots qui précèdent.

10^e Lot.
Le pré de la Motte-Mousseau, en la commune de Candès, arrondissement de Chinon, contenant un hectare quatre-vingt-dix-huit ares trente-neuf centiares, joignant au levant M. Moreau et les héritiers Cosnard, au midi les héritiers Cosnard, au couchant le chemin de Savigny à Candès et du nord M. Champigny. Ce pré est clos de fossés sur trois faces, lesquels ne sont pas mitoyens, et il est mis à prix à neuf mille francs, ci. 9,000

Commune de Savigny.

11^e Lot.
Le pré du Bas-Clos ou de Raiffault, situé en la commune de Savigny, arrondissement de Chinon, contenant quatre-vingt-dix-sept ares trente sept centiares, joignant du levant le chemin, du midi Luce-Guertin et Girard, du couchant Luce, et du nord Guertin Urbain et une pâture communale. Ce pré est clos de fossés de toutes parts. Ces fossés dépendent du pré du côté de la pâture communale; ils sont mitoyens des autres côtés. Les rives intérieures sont bordées d'arbres, excepté du côté de Luce au midi.

Ce pré est mis à prix à trois mille deux cents francs, ci. 3,200

12^e Lot.
Le pré de Ligré, dans la commune de Savigny, clos de fossés mitoyens de toutes parts, excepté celui du midi qui appartient au pré. Il est entouré d'arbres et d'épines et joint au midi un chemin, au levant Luce-Chauvelin,

A reporter.. 46,300

Report... 46,300
Laurencier et autres, au couchant Michelet Charles et autres, et au nord Chauvelin Alexis et Michelet. Sa contenance est de un hectare quarante ares soixante-cinq centiares.

Il est mis à prix à quatre mille trois cent francs, ci. 4,500

Total des mises à prix, cinquante mille six cents francs, ci. 50,600

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Leroux, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 31 août 1869.

Signé CHEDEAU.
Enregistré à Saumur, le 1^{er} septembre 1869, f. c. Reçu un franc, dixième et demi quinze centimes.
(359) Signé PARISOT.

MAISON,
CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS
Place du Roi René, à Saumur,
A VENDRE
OU A ARRETER,
Avec ou sans ses accessoires.
Les paiements à la volonté de l'acquéreur.
S'adresser à M. BEUROIS. (357)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.
S'adresser à M. GIRARD père.

DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

15, rue Saint-Jean, à Saumur.

M. NORMANDINE, pharmacien, en égard à la consommation toujours croissante des Eaux minérales naturelles, vient d'établir un dépôt en face de chez lui, où l'on trouvera les Eaux les plus usitées. (356)

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

Brevetées s. g. d. g., de 50 à 400 francs.

JACOB

FABRICANT,

314, rue Saint-Martin, à Paris.

Toutes machines sont garanties sur factures. — Fournitures et accessoires facultatifs. — Atelier spécial de réparations pour tous systèmes de machines.

BARBEY, dépositaire, rue Saint-Jean, 36, à Saumur.

Machine garantie silencieuse, pour familles. — Piqûres sans envers et indécosables, avec tous les guides et accessoires.

175 francs, 10 0/0 d'escompte au comptant.

Saumur, P. CODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le